PARCOURS DIPLÔMANT

Le parcours diplômant

Parcours diplômant

Le parcours diplômant est organisé en cycles d'études successifs. Un cycle est une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation. L'organisation de l'enseignement en cycles respecte le développement de l'enfant et de l'étudiant. La durée d'un cycle est donc variable entre 3 et 5 ans ; dans certains cas, et sur avis des enseignants et de la direction, elle peut être inférieure ou supérieure.

Le passage d'un cycle à l'autre est déterminé par une évaluation des acquisitions, de l'investissement et du projet de l'élève. La formation artistique repose sur une combinaison d'enseignements individuels et collectifs qui sont indissociables les uns des autres.

Les instruments enseignés

- Les cordes
 - Violon - alto - violoncelle - contrebasse - guitare - harpe
- Les vents
 - Flûte traversière - hautbois - clarinette - basson - saxophone - trompette - cor - cor naturel - trombone - tuba
- Les claviers et instruments polyphoniques
 - Piano - orgue - accordéon - percussions - percussions traditionnelles
- Les instruments anciens
 - Clavecin - traverso - flûte à bec - viole de gambe

Cycle 1 – à partir de 7 ans

Le 1er cycle constitue une période au cours de laquelle le jeune musicien va développer son goût et sa motivation pour la musique, en lui apportant les premiers repères d'une culture la plus ouverte possible. Il permet à l'élève de découvrir de façon globale l'univers musical et d'acquérir les bases d'une pratique collective et individuelle. L'élève acquiert progressivement des savoir-faire et une maîtrise technique dans sa pratique instrumentale et dans la connaissance du langage et du vocabulaire musical. Il acquiert également les outils de base d'une méthode, en vue d'une autonomie.

- Cycle d'une durée de 3 à 5 ans
- 30mn de cours individuel instrumental ou 1h30 en petit groupe chaque semaine
- 1h à 1h30 de cours de formation musicale par semaine
- 45mn de chant choral obligatoire par semaine
- En option : 1h à 1h15 de pratique collective instrumentale ou vocale à partir du niveau 1C3

Cycle 2

C'est le temps de l'approfondissement. Il vise à permettre à l'étudiant de s'approprier un langage musical et à lui donner les outils d'une pratique musicale autonome. Développement des connaissances artistiques et musicales, ouverture culturelle en abordant différents répertoires et en approchant des esthétiques diverses sont autant de démarches qui donnent le goût à la curiosité et à la découverte

- Cycle d'une durée de 3 à 5 ans
- Un cours d’instrument individuel : 45mn par semaine
- Une pratique collective obligatoire : 1h à 2h par semaine
- Un cours de formation musicale : de 2h à 2h30 par semaine
- La fin du 2e cycle est validée par le Brevet d’études musicales (BEM). Les épreuves du BEM comportent un contrôle continu et des épreuves terminales. Ce Brevet donne accès au 3e Cycle de Pratique Amateur (CPA), et aux concours d'entrée au Cycle d’Orientation Professionnelle (COP) ou au Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Cycle 3 – Cycle de Pratique Amateur (CPA) +

Il s’agit pour l’étudiant de conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, de s’intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur - voire à y prendre des responsabilités – et de s’orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche d’invention…).

- Cycle d'une durée de 1 à 3 ans
- Un cours d'instrument individuel : 1h par semaine
- Une pratique collective obligatoire : 1h à 2h par semaine
- Un cours de formation musicale : de 2h à 2h30 par semaine
- Une unité d’enseignement au choix possible (culture musicale, déchiffrage, expression contemporaine ou ancienne…)
- La fin du Cycle de Pratique Amateur est validée par le Certificat d'études musicales (CEM), sa validation est basée sur l’évaluation continue et sur une mise en situation de concert (ou de production de travaux liés à la dominante) ainsi que sur la prise en compte du projet personnel. La poursuite dans une voie d'orientation professionnelle suppose la réussite au concours d'entrée dans le cycle d'orientation professionnelle ou en CPES.

Cycle d’Orientation Professionnelle (COP) +

Le Cycle d’Orientation Professionnelle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une voie professionnalisante. Il prépare au Diplôme d’Études Musicales (DEM).

- Cycle d'une durée de 2 à 4 ans (600h)
- Un cours d'instrument individuel : 1h par semaine
- Une pratique collective obligatoire : 2h par semaine
- Un cours de formation musicale : de 2h30 à 3h par semaine (jusqu'à validation de l'UV)
- Déchiffrage et musique de chambre : 1h30 par semaine
- Cours de culture musicale : 1h30 par semaine
- Pour les pianistes, initation à l'accompagnement clavier : 1h15 par semaine
- Projet personnel (une unité d’enseignement au choix)

L’admission se fait sur test d’entrée qui se déroule chaque année en juin et en septembre/octobre.

Le Cycle Préparatoire à l’Enseignement Supérieur (CPES) +

Le Conservatoire de Cergy-Pontoise est agréé depuis la rentrée 2020 pour l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements supérieurs de création artistique, spécialité musique :

- instruments à cordes, instruments à vent, instruments polyphoniques et percussion
- accompagnement
- chant
- direction de chœur
- musiques actuelles amplifiées (MAA), jazz et musiques improvisées

Le Cycle Préparatoire à l’Enseignement Supérieur (CPES), d’une durée de 2 à 4 ans, permet à l’étudiant de confirmer son orientation vers une voie professionnelle « spécialisée ». Il donne accès au statut étudiant dans son intégralité. Il comporte 750h de cours sur 2 à 4 ans.

Le cycle préparatoire est non-diplômant (mais le DEM - voir cycle d'orientation professionnelle - peut être attribué en cours de cycle d'enseignement préparatoire). Il prépare aux concours d’entrée des établissements d’enseignement supérieur de la création artistique (Conservatoires Nationaux Supérieurs, Pôles d’Enseignement Supérieur et autres établissements supérieurs européens).

Pour les étudiants étrangers, une attestation de français (B1) est exigée dès l’entrée du cycle préparatoire.

Ce cycle exige une grande disponibilité : environ 10h30 hebdomadaires de cours au CRR – mais certains modules d'enseignement seront organisés dans d'autres CRR de la région Île-de-France - pendant deux ans. Il s'organise autour de quatre domaines de formation :

- Discipline dominante et déchiffrage (module principal)
- Pratique d'ensemble (module associé)
- Formation musicale et culture musicale (modules complémentaires)
- Projet personnel (unités d'enseignement imposées et au choix)

Le CPES est ouvert sur examens d'admission en mai.

PRÉFIGURATION CPES FM / CULTURE

En partenariat avec le CRR de Rueil-Malmaison, un parcours autour de plusieurs disciplines dominantes de la formation musicale et de la culture musicale (Histoire de la musique - Écriture - Composition - Analyse) est en préfiguration, en vue d'un agrément courant 2021.

Le cours de FM « spécialisé » est le niveau requis pour la discipline dominante « FM » (voir document).

Classe de maître +

En marge du COP et du CPES, la classe de maître offre **une phase de perfectionnement instrumental ou vocal** et plus largement artistique d'un niveau d'excellence. Au terme de cette année, un **« Diplôme de récital »** est décerné à l'étudiant. Le concours d'accès est obligatoire pour tous les étudiants.

L'admission est accordée dans la limite des places disponibles pour une durée d'un an. **Outre la discipline dominante et un module complémentaire au choix, la participation aux sessions d'orchestre ou au chœur de chambre est obligatoire.**

Classe d'accompagnement (piano) +

La classe d'accompagnement propose une formation basée sur la polyvalence du métier de musicien :

- Initiation et perfectionnement aux techniques de l'accompagnement (préparation au DEM)
- Approche des différents claviers d'orchestre (orgue, célesta, harmoniums.....) avec possibilité de mise en situation
- Initiation aux pratiques des musiques nouvelles et introduction au langage rythmique et harmonique du jazz (lecture de grilles d'accords) pour tous les étudiants du Conservatoire.

Ainsi, la classe d'accompagnement se place au coeur des pratiques classiques, jazz et MAA du CRR. Elle développe un sens de la responsabilité pour les étudiants qui veulent s'engager dans ce métier.

Musiques du monde +

- Classe de « percussions d'Afrique de l'Ouest »
 - Cycles d'apprentissage
 - Modules d'initiation
 - Ateliers pour ados et adultes

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Scolarité
- Etudiants en scène
- Licence Lettres et Arts Vivants (LAV) spécialité théâtre

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53